

DECRET N° 96-81 du 2 Avril 1996

Portant Nomination de Monsieur Cosme AKPODJI
en qualité de Directeur Général de l'Office National de
Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits
Agricoles (ONS)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU** le Décret N°95-381 du 22 novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le Décret N°91-301 du 31 décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU** le Décret N°96-75 du 2 avril 1996 portant approbation des Statuts de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS).

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er avril 1996 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Cosme AKPODJI est nommé Directeur Général de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

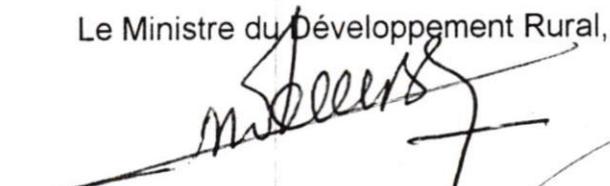
Fait à Cotonou, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre du Développement Rural,



Mama ADAMOU N'DIAYE.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CES 2 - CC 2 - HAAC 2 - MDR 4 - MF 4 - AUTRES
MINISTERES 18 - SGG 4 - DGBM - DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - BN - DAN -
DLC 3 - GCONB - DCCT - INSAE 3 BCP - CSM - IGAA 3 - UNB-FASJE 3 -
INTERESSE 1 - JO 1 - ONS 4.